

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA
SECURITE ALIMENTAIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CADRE SECTORIEL DE DIALOGUE EAU ET ASSAINISSEMENT

CSD-EA

**RAPPORT DE PERFORMANCE A MI-PARRCOURS
2015
DU SECTEUR « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

Juillet 2015

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
INTRODUCTION.....	1
I. PERFORMANCES SECTORIELLES À MI-PARCOURS 2015	5
1.1. État de la réalisation des mesures et actions sectorielles de janvier à juin 2015.....	5
1.1.1. Programme Aménagements Hydrauliques	5
1.1.2. Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau	6
1.1.3. Programme Eau Potable	7
1.1.4. Programme Assainissement des Eaux Usées et Excreta	9
1.1.5. Programme Gouvernance	11
1.2. État du fonctionnement du CSD de janvier à juin 2015 et de la mise en œuvre des recommandations	13
1.2.1. État du fonctionnement du CSD de janvier à juin 2015.....	13
1.2.2. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2015	14
II. PERSPECTIVES DU DEUXIEME SEMESTRE 2015	16
2.1. Perspectives pour le Programme Aménagements Hydrauliques.....	16
2.2. Perspectives pour le Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau	16
2.3. Perspectives pour le Programme Eau Potable	16
2.4. Perspectives pour le Programme Assainissement des Eaux Usées et Excreta	17
2.5. Perspectives pour le Programme Gouvernance	18
CONCLUSION	19
ANNEXES	20

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Etat de l'avancement de la réalisation des mesures et actions sectorielles de janvier à juin 2015.....	20
Annexe 2 : Eléments de bilan du fonctionnement du CSD de janvier à juin 2015.....	25
Annexe 3 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2015.....	27

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Sigles/ Abréviations	Définitions
AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée : mini-réseau d'AEP
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
AFD	Agence Française de Développement
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AMOC	Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
Asdi	Agence suédoise de développement international
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNEau	Conseil National de l'Eau
CNP	Comité National de Pilotage
CP/PAGIRE	Comité de Pilotage du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSD-EA	Cadre Sectoriel de Dialogue Eau et Assainissement
CSD-DR-SA-ENV	Cadre Sectoriel de Dialogue Développement Rural Sécurité Alimentaire et Environnement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGADI	Direction Générale des Aménagements et du Développement de l'Irrigation
DGAH	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DMP	Direction des Marchés Publics
DRARHASA	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
EES	Evaluation Environnementale et Stratégique
EUE	Eaux Usées et Excreta
F.CFA	Francs de la Communauté Financière d'Afrique
FESAH	Fonds d'Entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MARHASA	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement

Sigles/ Abréviations	Définitions
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PEM	Points d'Eau Modernes
PGEA	Programme Gouvernance « Eau et Assainissement »
PNE	Politique National de l'Eau
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PN AEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
PNAH	Politique National des Aménagements Hydrauliques
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PSE	Politique et Stratégies en matière d'Eau
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDR	Stratégie de Développement Rural
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP/PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
STN/SCADD	Secrétariat Technique National de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

INTRODUCTION

Le secteur « Eau et Assainissement » comprend quatre domaines d'actions que sont : la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées et excréta et les aménagements hydrauliques. Ces actions sont pilotées par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA).

De façon générale, les actions du secteur contribuent à la mise en œuvre des politiques et stratégies suivantes :

- le document de Politique et Stratégies en matière d'Eau (PSE) adoptées en juillet 1998 ;
- la Stratégie du Développement Rural (SDR) adoptée en 2003 ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) adoptée en 2003 ;
- le Programme National du Secteur Rural (PNSR) adopté en 2012 ;
- la Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA) adoptées en 2007.

Ces différentes politiques et stratégies sont pilotées par le MARHASA, excepté la PSNA qui est pilotée par le Ministère en charge de l'environnement.

Pour mettre en œuvre les stratégies en matière d'eau et d'assainissement, le Gouvernement a adopté des plans d'actions et des programmes. Il s'agit du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), du Programme Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) et du plan d'actions de la SNDDAI qui ont pour horizon l'année 2015. Ces différents plans d'actions et programmes opérationnalisent les stratégies en matière d'eau et d'assainissement pour l'atteinte des objectifs fixés, conformément aux orientations nationales et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces orientations sont définies dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015 (SCADD), qui a succédé en 2011 au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le Plan d'action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), adopté en mars 2003, a pour objectif général de « contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conformément aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ». Le PAGIRE constitue l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso et est construit en deux phases couvrant les périodes 2003-2009 et 2010-2015. La deuxième phase du PAGIRE (2010-2015) qui est une continuité de la première doit conduire à la mise en place effective et l'opérationnalisation de la GIRE au Burkina Faso et particulièrement des Agences de l'Eau sur l'ensemble du territoire national. Les actions de cette deuxième phase ont été définies dans un document intitulé « Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, phase 2 (2010-2015) ». Le PAGIRE s'intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique n°4 « Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement ».

Le pilotage du PAGIRE est assuré par un Comité de Pilotage (CP/PAGIRE) qui traduit la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par sa mise en œuvre. La coordination du PAGIRE est assurée par le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE). Les principales structures d'exécution identifiées sont : (i) les Agences de l'Eau, (ii) la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), (iii) les Directions Régionales en charge de l'eau et (iv) la Direction Générale de la Météorologie (DGM).

Le PN-AEPA a été adopté en décembre 2006 et a pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement. Il constitue le cadre de référence et fédérateur de toutes les interventions en matière d'AEPA en milieux urbain et rural. Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. Il tire ses fondements de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau qui priorise la satisfaction des besoins en eau potable des populations par rapport aux autres usages. Il s'appuie sur le PAGIRE qui consacre notamment la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans l'optique de durabilité et de subsidiarité. Il s'appuie par ailleurs sur la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain qui préconise que les collectivités territoriales et le secteur privé prennent progressivement en charge certaines responsabilités précédemment exercées par l'Etat. Le PN-AEPA s'intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique n°2 « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ».

L'organe de pilotage du PN-AEPA comporte deux niveaux : les Comités Régionaux de Pilotage (CRP) et le Comité National de Pilotage (CNP). Ces comités de pilotage constituent des instances au cours desquelles sont soumis les rapports bilan et programmation ainsi que le rapport d'exécution du budget programme par objectif pour adoption. La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PN-AEPA sont assurés par la DGRE, la DGAEUE et l'ONEA au niveau national, par les Directions Régionales en charge de l'eau au niveau régional et par les communes au niveau décentralisé.

Le plan d'action de la SNDDAI adopté en 2003, a pour objectif global d'œuvrer pour l'accroissement et la sécurisation de la production agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural (pour mieux lutter contre le phénomène de l'exode et ses multiples conséquences) ainsi que pour la préservation des ressources naturelles et du capital productif. Ce plan d'action contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la SCADD notamment en son axe 1 (développement des piliers de la croissance accélérée) plus précisément dans sa composante « infrastructures hydro-agricoles et pastorales ».

L'année 2015 marque la fin de la plupart des stratégies et programmes. La dynamique actuellement en cours dans le secteur est l'actualisation de la politique nationale de l'eau et l'élaboration de programmes opérationnels pour le post 2015. En effet, au cours des dix

dernières années (en s'appuyant sur les différents documents de politique et stratégies en matière d'eau et d'assainissement), des progrès importants ont été réalisés en termes de contribution du secteur au développement du pays. En dépit de ces acquis majeurs, il convient de considérer qu'avec le temps, le contexte et les enjeux de développement du pays ont évolué et de nombreuses mutations importantes ont vu le jour. Il s'agit entre autres de :

- la question importante des changements climatiques qui affectent gravement les politiques de développement et menacent l'environnement ;
- la pression démographique importante sur les ressources naturelles dont l'eau ;
- le désengagement de l'Etat des activités de production et son recentrage sur ses missions régaliennes ;
- le processus de décentralisation qui confie diverses compétences aux collectivités territoriales ;
- l'existence d'une dynamique sous régionale pour la gestion des eaux transfrontalières.

Cette relecture du document de politique de l'eau permettra de disposer d'une vision et d'orientations stratégiques pour le post 2015 prenant également en compte les recommandations de la revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE de décembre 2013.

▪ **Présentation et mandat du Cadre Sectoriel de Dialogue « Eau et Assainissement » (CSD-EA)**

Dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), quinze (15) Cadres Sectoriels de Dialogue ont été définis en 2012 dont celui de l'eau et de l'assainissement (CSD-EA).

Le CSD-EA regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à savoir : l'administration publique, le secteur privé, les collectivités territoriales (AMBF et ARBF), la société civile et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le CSD-EA assure principalement la supervision de la mise en œuvre des différents programmes et plans d'actions du secteur. A cet effet, il est chargé de produire des rapports (semestriel et annuel) de performance de ces programmes et plans. Il tient deux revues par an (semestrielle et annuelle). Le CSD-EA couvre les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et excréta, de la GIRE et des aménagements hydrauliques.

Le présent rapport de performance à mi-parcours 2015 présente la situation d'exécution de des mesures et actions issues des matrices de performances sectorielles 2014-2017 et 2016-2018 , du fonctionnement du CSD et des recommandations de janvier à juin 2015 ainsi que les perspectives pour le deuxième semestre 2015. Il est élaboré à partir du :

Rapport de performance à mi-parcours 2015 du CSD-EA

- rapport bilan semestriel 2015 du PAGIRE phase 2, élaboré à partir des informations fournies par les structures d'exécution et validé par le comité de pilotage du PAGIRE ;
- rapport bilan national semestriel 2015 du PN-AEPA qui consolide le rapport semestriel de l'ONEA et les rapports bilans régionaux semestriels ;
- bilan des activités menées par les structures du MARHASA.

Le rapport est structuré en deux parties : les performances sectorielles à mi-parcours (de janvier à juin) de l'année 2015 et les perspectives pour le deuxième semestre 2015.

I. PERFORMANCES SECTORIELLES À MI-PARCOURS 2015

L'analyse des performances sectorielles de janvier à juin 2015 met l'accent sur (i) l'état de la réalisation des mesures et actions sectorielles issues des matrices de performance sectorielles 2014-2017 et 2016-2018 et (ii) l'état de fonctionnement du CSD-EA et la mise en œuvre des recommandations des revues sectorielles annuelles 2015.

1.1. État de la réalisation des mesures et actions sectorielles de janvier à juin 2015

L'état de la réalisation des mesures et actions sectorielles est fait par programmes.

1.1.1. Programme Aménagements Hydrauliques

Ce programme s'inscrit dans l'axe 1 de la SCADD à savoir, le développement des piliers de croissance accélérée.

L'objectif stratégique dans le domaine des aménagements hydrauliques est d'assurer la disponibilité en eau et les infrastructures de valorisation.

L'état de mise en œuvre des mesures de ce programme se présente comme suit :

➤ Mener une étude pour la création d'un fonds d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (FESAH)

Cette mesure est en cours de réalisation. Les termes de références ont été rédigés pour l'élaboration des documents relatifs à la création du FESAH, qui nécessitera l'intervention d'un consultant dont la durée de travail sera de quatre (04) mois.

Le taux d'exécution physique est de 2% et le taux d'exécution financière est de 0% sur 49 millions de F.CFA prévus.

Le retard accusé dans la mise en œuvre de la mesure est dû au changement institutionnel ayant entraîné la suppression de la structure responsable (DGAH) de la mesure et au retard accusé dans la dévolution de ses attributions.

➤ Elaborer le Programme National d'Aménagements Hydrauliques

Cette mesure est en cours de réalisation. Le contrat est signé pour une durée de cinq (05) mois avec un prestataire pour l'élaboration du programme suite à l'avis de non objection accordé par l'Asdi.

Le taux d'exécution physique est estimé à 10% et le taux d'exécution financière est de 0% sur 163,7 millions de F.CFA prévus.

Le retard accusé dans la mise en œuvre de la mesure est dû au changement institutionnel ayant entraîné la suppression de la structure responsable (DGAH) de la mesure et au retard accusé dans la dévolution de ses attributions.

Le taux d'exécution physique des mesures du programme est estimé à 6% et le taux d'exécution financière est de 0%.

Les activités préliminaires ont été menées, toute chose qui permettra d'accélérer le processus de mise en œuvre au cours du second semestre.

1.1.2. Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Ce programme s'inscrit dans l'axe 4 de la SCADD, à savoir la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement. L'objectif général du PAGIRE est de « Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ».

Pour la seconde phase du PAGIRE, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de « Rendre effective la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso à l'horizon 2015 ».

Une seule mesure a été retenue pour ce programme :

➤ Elaborer l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE

Cette mesure est en cours de réalisation. Après la validation du rapport d'état des lieux des ressources en eau du Nakanbé par le Comité de Suivi Multisectoriel sous réserve de la prise en compte de ses amendements en novembre 2014, le consultant n'a introduit qu'en mi-mars 2015 un rapport amélioré malgré les nombreuses interpellations, rappels et mises en demeure de l'AEN. Le chronogramme consensuel élaboré avec le consultant indiquait la date du 31 décembre 2014 pour la remise de ce rapport.

Le comité de suivi interne de l'étude, institué au sein de l'Agence s'est réuni le 1^{er} avril 2015 en vue de la vérification de la prise en compte des amendements du Comité de Suivi Multisectoriel avant la soumission du document au Comité de Bassin pour validation. Les vérifications ont révélé que l'intégralité des amendements du Comité de Suivi Multisectoriel n'a pas été prise en compte.

Au vu du dépassement du délai contractuel et des difficultés manifestes qu'éprouve le groupement de bureaux d'études à conduire l'étude (plus d'une année de retard), le marché de l'étude d'élaboration du SDAGE a été résilié.

L'Agence de l'Eau du Nakanbé a sollicité et obtenu l'appui du pool d'assistance technique du SP/PAGIRE qui a recruté un expert national de haut niveau ayant une forte connaissance des SDAGE pour finaliser le document d'état des lieux des ressources en eau du Nakanbé avant la fin de l'année 2015. Il a aussi pour mandat de faire des propositions pour la poursuite du processus d'élaboration du SDAGE.

Le taux de réalisation physique est estimé à 30% et le montant engagé est de 8 millions sur les 35 millions F.CFA prévus soit un taux de 22,8%.

1.1.3. Programme Eau Potable

Ce programme s'inscrit dans l'axe 2 de la SCADD à savoir, consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale.

L'objectif stratégique du volet eau potable du PN-AEPA est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'eau potable en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.

Pour l'année 2015, il a été retenu la réalisation de trois (3) actions portant sur la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et urbain et la mise en œuvre d'une mesure relative à l'achèvement de l'élaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP) post 2015.

Le bilan du premier semestre de l'année se présente comme suit :

➤ Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural

L'action est en cours de réalisation. Elle consiste à réaliser 934 forages neufs, 3 puits modernes neufs et 37 AEPS neuves pour un coût prévisionnel de 8 milliards 687,3 millions de F.CFA. Le bilan du premier semestre fait ressortir que :

- 565 forages ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 60,5% ;
- 3 puits modernes ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 100% et 16 puits modernes réalisés hors programmation ;
- 35 AEPS ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 94,6%.

Le montant engagé visé pour la réalisation de l'action est de 8 milliards 687,3 millions de F.CFA, soit un taux de réalisation de 100% et un montant engagé hors programmation de 510,5 millions de F.CFA.

Les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de l'action sont liées entre autres à :

- la tenue tardive (mois de mars 2015) des sessions d'approbation des budgets primitifs des collectivités territoriales suite à la crise socio-politique intervenue au cours du dernier trimestre 2014 ;
- l'insuffisance de compétences de certaines communes dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et du suivi-contrôle pour la réalisation des ouvrages d'AEP ;
- la faible capacité technique de certaines entreprises et bureaux d'études ;
- l'insuffisance du suivi de la qualité des prestations des bureaux d'études et de contrôle ;
- l'insuffisance du contrôle par les bureaux de contrôle ;

- le manque d'un compte de régie d'avance, et d'arrêté de nomination de régisseur pour certaines DRARHASA (dû à la fusion des deux ministères).

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain**

L'action est en cours de réalisation. Au cours du 1^{er} semestre 2015 les activités suivantes ont été réalisées :

- l'augmentation de la capacité de production de 1 248 m³/j pour une prévision de 16 772 soit un taux d'exécution de 7,4% ;
- l'augmentation de la capacité de stockage de 150 m³ sur une prévision de 3 150 soit un taux d'exécution de 4,8% ;
- la pose de 179 km de réseau pour une prévision de 579 soit un taux d'exécution de 30,9% ;
- la réalisation de 12 467 branchements particuliers sur une prévision de 28 304 soit un taux d'exécution de 44% ;
- la construction de 73 bornes fontaines pour une prévision de 195 soit un taux d'exécution de 37,4%.

Sur le plan financier, le montant engagé s'élève à 4 milliards 397,3 millions de F.CFA sur une prévision de 29 milliards 709 millions de F.CFA soit un taux d'exécution de 14,8%.

Le faible taux de l'augmentation de la capacité de production est lié au retard de raccordement des forages à Ouagadougou du au glissement dans la passation des marchés (Contrat signé en mars 2015) et au retard dans le raccordement électrique des forages. En ce qui concerne la capacité de stockage, ce faible taux est lié à la défaillance de certaines entreprises de construction de châteaux d'eau.

➤ **Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural**

L'action est en cours de réalisation. Elle consiste à réhabiliter 302 PEM et 14 AEPS, et à réaliser l'extension de 4 AEPS pour un coût prévisionnel de 1 milliard 811,4 millions de F.CFA. Le bilan du premier semestre fait ressortir que :

- 145 PEM ont été réhabilités, soit un taux d'exécution de 48% ;
- 8 AEPS ont été réhabilités, soit un taux d'exécution de 47,1% ;
- 4 extensions d'AEPS ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 100% et une (1) extension d'AEPS réalisée hors programmation.

Le montant engagé pour la réalisation de l'action est de 902,8 millions de F.CFA, soit un taux d'exécution de 49,8%.

Les difficultés relatives aux réhabilitations des ouvrages en milieu rural sont similaires à celles des réalisations.

➤ **Achever l'élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015**

La version provisoire complète du document de PN AEP à l'horizon 2030 et le rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) y compris le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), ont été élaborés.

Le document est actuellement en cours de finalisation à travers la prise en compte des amendements du comité de suivi et de ceux des personnes ressources ainsi que les orientations stratégiques formulées par l'administration.

Au cours du premier semestre, 29 millions de F.CFA ont été engagés pour la mise en œuvre des activités sur 29 millions de F.CFA prévus pour l'achèvement de la mesure; soit un taux d'exécution financière de 100%. Les montants relatifs aux sessions de validation du document ne sont pas pris en compte. Ils s'élèvent à 35 millions de F.CFA

Le taux d'exécution physique de la mesure est estimé à 90%.

Les trois actions et la mesure du programme Eau Potable sont en cours de réalisation et leurs niveaux d'avancement sont globalement satisfaisants.

Le taux d'exécution financière global des mesures et actions du programme Eau Potable est de 34,8% ; soit un montant de 14 milliards 16,4 millions F.CFA sur 40 milliards 236,7 millions F.CFA et un montant engagé hors programmation de 510,5 millions de F.CFA.

1.1.4. Programme Assainissement des Eaux Usées et Excreta

Ce programme s'inscrit dans l'axe 2 de la SCADD à savoir la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale.

L'objectif stratégique du volet assainissement du PN-AEPA est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'assainissement en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.

L'état de mise en œuvre des mesures et actions du premier semestre 2015 se présente comme suit :

➤ Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu rural

Cette action est en cours de réalisation. Elle consiste à réaliser 45 000 latrines familiales (VIP, ECOSAN), 440 blocs de latrines scolaires de type VIP, 69 latrines de type VIP dans les centres de santé et de promotion sociale, 102 latrines de type VIP dans les lieux publics et 4 646 puisards domestiques dans les ménages. Pour un coût de réalisation de 6 milliards 38 millions de F.CFA.

Les réalisations sont les suivantes :

- 26 886 latrines familiales, soit un taux d'exécution de 59,7% ;
- 69 blocs de latrines dans les centres de santé, soit un taux d'exécution de 100% et 8 blocs de latrines réalisés hors programmation ;
- 347 nouveaux blocs de latrines scolaires, soit un taux d'exécution de 78,9% ;

- 70 blocs de latrines ont été réalisés dans les lieux publics, soit un taux d'exécution de 68,6% ;
- 1 853 puisards domestiques, soit un taux d'exécution 41,7%.

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant.

Le montant total des dépenses engagées pour les réalisations de ces travaux est de 4 milliards 885 millions de F.CFA, sur une prévision de 6 milliards 38 millions de F.CFA soit un taux d'exécution financière de 80,9%.

Les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de l'action sont liées entre autres à :

- la tenue tardive (mois de mars 2015) des sessions d'approbation des budgets primitifs des collectivités territoriales suite à la crise socio-politique intervenue au cours du dernier trimestre 2014 ;
- l'absence d'harmonisation des procédures sur l'intervention des différents acteurs (subventions, approches, respect des normes, etc) ;
- l'insuffisance de compétences de certaines communes dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et du suivi-contrôle pour la réalisation des ouvrages d'AEUE.

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu urbain**

Cette action est en cours de réalisation. Les activités suivantes ont été réalisées :

- le raccordement de 73 usagers au réseau collectif sur une prévision de 200 soit un taux d'exécution de 36,5% ;
- la réalisation de 5 623 ouvrages à usage familial sur une prévision de 25 000 soit un taux d'exécution de 22,5% ;
- la réalisation de 123 blocs de latrines scolaires sur une prévision de 150 soit un taux d'exécution de 82% ;
- la réalisation de 103 blocs de latrines dans les lieux publics sur une prévision de 350 soit un taux d'exécution de 29,4% ;
- la réalisation de 3 978 puisards sur une prévision de 17 500 soit un taux d'exécution de 22,7%.

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est moyennement satisfaisant.

Sur le plan financier, le montant engagé s'élève à 433,9 millions de F.CFA sur une prévision de 3 milliards 579,8 millions de F.CFA, soit un taux d'exécution de 12,1%.

Les faibles taux s'expliquent par :

- le démarrage tardif du Projet d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain (PAAMU) dans les six villes financées par l'AFD dû au fait que désormais ce sont les communes en collaboration avec les acteurs locaux qui sont chargés des activités d'assainissement autonome.

- Le non démarrage de l'extension du réseau collectif est dû au démarrage tardif du volet assainissement collectif du Projet de Développement Durable de Ouagadougou (PDDO) qui nécessite l'actualisation des études préalables avant les réalisations.
- **Achever l'élaboration du Programme d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta post 2015**

Cette mesure est en cours de réalisation. La version provisoire complète du document de PN AEUE à l'horizon 2030 et le rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) y compris le Cadre de Gestion Environnementale Sociale (CGES), ont été transmis à la DGAEUE, le 1er mars 2015. Après la transmission du document, le Comité de Suivi s'est réuni à deux reprises pour s'accorder sur les cibles à retenir. Le document est actuellement en cours de finalisation à travers la prise en compte des amendements majeurs issus de la réunion du comité de suivi du 10 juin 2015.

Le taux d'exécution physique de la mesure est estimé à 90 %.

Sur les 66,8 millions de F.CFA prévus pour l'achèvement de la mesure, 42 millions de F.CFA ont été engagés, soit un taux d'exécution financière de 62,9 %. Les montants relatifs aux sessions de validation du document ne sont pas pris en compte. Ils s'élèvent à 27 millions de F.CFA

Les deux actions et la mesure du programme AEUE sont en cours de réalisation et leur niveau d'avancement est globalement satisfaisant.

Le taux d'exécution financière global des mesures et actions du programme AEUE est de 55,3%, soit un montant de 5 milliards 360,9 millions de F.CFA sur une prévision de 9 milliards 684,6 millions de F.CFA.

1.1.5. Programme Gouvernance

Ce programme s'inscrit dans l'axe 3 de la SCADD, à savoir le renforcement de la gouvernance.

L'objectif stratégique de ce programme est de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du secteur.

L'état de mise en œuvre des mesures de ce programme se présente comme suit :

- **Achever l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau**

Cette mesure est en cours de réalisation. L'échéance prévue pour le dépôt du rapport était le 31 décembre 2014. Passé ce délai, la DGESS a tenu une rencontre le 06 janvier 2015 avec les consultants pour s'approprier de l'état d'avancée du processus. A la suite de cette rencontre, une version provisoire du document a été mise à la disposition du Département et a fait l'objet d'amendements et observations par le comité technique de suivi le jeudi 19

février 2015. Une nouvelle version du document de PNE a été transmise au Département après intégration des observations du Comité Technique de Suivi.

Par ailleurs, le projet de document de PNE soumis n'est pas complet à cause de l'indisponibilité de certains documents de programmes toujours en cours d'élaboration (PN-AEP, PN-AEUE et PNAH).

Seul le programme GIRE est pris en compte dans le document de la PNE et le programme gouvernance qui est maintenant disponible pourra être pris en compte dans la version provisoire du document de politique.

Le document de la PNE sera finalisé après l'élaboration de l'ensemble des programmes.

Le taux de réalisation physique de la mesure est estimé à 80%. Le taux d'exécution financière est de 9,6%, soit un montant de 2,4 millions de F.CFA sur 25 millions de F.CFA prévus.

➤ **Achever l'élaboration du Programme Gouvernance « Eau et Assainissement »**

La mesure a été réalisée. Le processus d'élaboration du document du Programme Gouvernance « Eau et Assainissement » (PGEA) a démarré en fin 2014. Pour la formulation du programme, une équipe d'experts consultants a été mobilisée. La mission de cette équipe a couvert la période de janvier à mai 2015 et a consisté d'une part à faire un état des lieux des enjeux de gouvernance et d'autre part à formuler le programme ainsi que les différents référentiels pour sa mise en œuvre.

Le processus d'élaboration du PGEA a comporté quatre (04) phases :

- l'élaboration du rapport provisoire de démarrage qui a été soumis pour amendements au comité technique de suivi. ;
- la rédaction du rapport diagnostic provisoire. Ce rapport a été soumis à l'appréciation de l'ensemble des parties prenantes ;
- la validation du document provisoire du programme au cours d'un atelier d'échange organisé le 06 mars 2015 ;
- la validation du document du programme en atelier national qui s'est tenu le 21 mai 2015. Le document du programme a été validé et le document final du PGEA est disponible.

Le taux de réalisation physique de la mesure est de 100%. Le taux d'exécution financière est de 100%, soit un montant de 109,6 millions de F.CFA.

Sur les deux mesures à réaliser du programme gouvernance, une a été complètement réalisée (Achever l'élaboration du Programme Gouvernance « Eau et Assainissement ») et l'autre est en cours de réalisation avec un taux de réalisation satisfaisant.

Le taux d'exécution financière global du programme est de 82,8%, soit un montant de

109, 3 millions de F.CFA sur une prévision de 131,9 millions de F.CFA.
--

1.2. État du fonctionnement du CSD de janvier à juin 2015 et de la mise en œuvre des recommandations

1.2.1. État du fonctionnement du CSD de janvier à juin 2015

Le CSD-EA dispose d'un arrêté réglementant son fonctionnement. Il s'agit de l'arrêté N°2015-085/MARHASA/CAB du 03 juillet 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Eau et Assainissement » élaboré conformément au décret n°2011-809/PRES/PM/MEF du 25 octobre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD et à l'arrêté N°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014 portant organisation des revues de la SCADD.

Les groupes thématiques mis en place par le CSD-EA sont les suivants :

- Aménagements Hydrauliques ;
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Eau Potable ;
- Assainissement des Eaux Usées et Excreta ;
- Gouvernance du secteur « Eau et Assainissement ».

Dans le processus de préparation des revues annuelle et à mi-parcours 2015, un Comité Technique a été mis en place par arrêté ministériel précisant clairement ses attributions, sa composition et son mandat. Il est composé des représentants de toutes les structures responsables des programmes du secteur « Eau et Assainissement ». Il s'est chargé de l'élaboration des termes de référence des revues, de la collecte des données qui s'est faite sur la base des canevas du rapport de performance annuelle 2014, de la matrice de performance 2016-2018 et du rapport de performance à mi-parcours 2015 proposés par le STN/SCADD. Les membres du Comité Technique ont été chargés de la collecte des données au sein de leurs structures respectives.

Après la collecte, la centralisation, le traitement et la consolidation des données par le Secrétariat Technique, les documents de la revue annuelle 2015 ont été rédigés au cours d'un atelier tenu du 06 au 11 février 2015. Les documents de la revue à mi-parcours 2015 ont été rédigés au cours d'un atelier tenu du 06 au 11 juillet 2015.

Un Comité de Coordination composé des représentants de l'administration publique, du secteur privé, des PTF, des ONG et des collectivités territoriales a été également mis en place par note de service précisant clairement ses attributions, sa composition et son mandat. Il s'est chargé de la coordination des travaux techniques et de la finalisation des différents documents des revues annuelle et à mi-parcours 2015 du CSD-EA.

Les groupes thématiques de travail du CSD-EA ont été restructurés conformément à l'arrêté du CSD-EA et sont fonctionnels. Ils ont tenus leurs premières rencontres de travail excepté celui des Aménagements Hydrauliques.

Les revues annuelle et à mi-parcours 2015 du CSD-EA se sont tenues respectivement le jeudi 27 février 2015 et le vendredi 24 juillet 2015. La transmission des documents et la convocation des membres et participants ont été faites une semaine avant la tenue de chaque revue conformément à l'arrêté N°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014. Aussi, les dates des deux revues sont conformes à l'arrêté susmentionné.

Les sessions de la revue annuelle 2015 et de la revue à mi-parcours 2015 du CSD-EA ont connu une participation effective de leurs membres. Elles ont été présidées par le Président du CSD-EA, Monsieur le ministre en charge de l'eau et de l'assainissement. Le chef de file des PTF a également participé aux sessions des revues annuelle et à mi-parcours 2015 du CSD-EA. La présence des représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF au cours des sessions a été effective.

Lors des travaux préparatoires et de finalisation des documents de la revue annuelle 2015 et de la revue à mi-parcours 2015 du CSD-EA, la participation des membres du Secrétariat Technique, du Comité de Coordination et des groupes thématiques a été également effective.

L'organisation des deux revues 2015 du CSD-EA (annuelle et à mi-parcours) a rencontré les difficultés suivantes :

- la transmission tardive des canevas des documents de la revue sectorielle annuelle 2015 par le STN/SCADD ;
- la transmission tardive des données nécessaires à l'élaboration des documents de la revue sectorielle annuelle par les structures concernées à la DGESS ;
- le non-respect des calendriers ou des plannings des revues établis ;
- le déblocage tardif des ressources financières allouées à l'organisation des revues ;
- la complexité des canevas des documents de la revue sectorielle annuelle 2015 transmis par le STN/SCADD ;
- l'insuffisance du budget alloué au fonctionnement du CSD-EA.

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du STN/SCADD :

- transmettre dans de meilleurs délais les canevas des documents des revues sectorielles ;
- associer les sectoriels dans la révision des canevas des documents des revues sectorielles ;

1.2.2. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2015

Sept (07) recommandations dont quatre (04) formulées à la revue annuelle 2014 et trois (03) à la revue annuelle 2015 déclinées en activités doivent être mises en œuvre.

Sur les sept (07) recommandations, une recommandation a été réalisée, il s'agit de la recommandation N°5 « Entreprendre des réflexions en vue de déterminer des actions fortes pour renforcer les capacités des agences d'exécution et les entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels ». Une n'a pas connu de démarrage, il s'agit de la recommandation N°2 « Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) ».

Les cinq (05) autres recommandations sont en cours de réalisation à des niveaux divers et leur situation de mise en œuvre se présente comme suit :

- R1 : « Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA ».

Les consultants chargés de l'élaboration ont été recrutés. Un comité de suivi de l'étude a été mis en place. Le rapport de démarrage de la mission d'appui à la révision a été approuvé et la version finale est disponible. Le document provisoire d'état des lieux est disponible et sera examiné par le comité de suivi le 14 juillet 2015.

- R3 : « Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire ».

Le document de plaidoyer a été présenté au Forum National de l'Eau tenu en février 2015. Une recommandation a été faite de mettre en place un groupe d'experts avec l'appui des anciens du secteur pour assurer la communication et le plaidoyer. Ces experts ont été identifiés et ont amendé le document de plaidoyer.

- R4 : « Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural ».

La stratégie PPP a été validée mais la politique tarifaire est en cours de finalisation.

- R6 : « Entreprendre des réflexions en vue de déterminer des actions fortes pour renforcer les capacités des agences d'exécution et les entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels ».

Les TDR pour la tenue de l'atelier sont en cours de finalisation. La recherche de financement pour la réalisation de l'activité est en cours.

- R7 : « Adopter une stratégie de ciblage pour l'implantation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et la mettre en œuvre »

Une circulaire pour instituer la réalisation annuelle des ateliers de ciblage avec les outils développés en 2014 à la signature du Secrétariat Général du MARHASA est en cours de finalisation. Les outils développés sont entre autres, les cartes thématiques, les fichés du taux d'accès par quartier, village et commune.

II. PERSPECTIVES DU DEUXIEME SEMESTRE 2015

2.1. Perspectives pour le Programme Aménagements Hydrauliques

➤ Mener une étude pour la création d'un fonds d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (FESAH)

Le processus de mise en œuvre de la mesure se poursuivra et consistera à : (i) recruter un consultant (cabinet ou bureau d'études), (ii) mettre en place un comité de suivi de l'élaboration des documents du Fonds, (iii) élaborer les documents provisoires relatifs à la création et à la gestion du Fonds et (iv) valider les documents au cours d'un atelier national.

Cependant, au regard du délai de la prestation du consultant (04 mois), cette mesure pourrait être réalisée en 2015.

➤ Elaborer le Programme National d'Aménagements Hydrauliques

L'ordre de service sera fait suite à la mise en place d'un comité de suivi de la formulation du PNAH. La suite du processus prévoit :

- l'élaboration du rapport diagnostic ;
- l'élaboration du document de programme ;
- l'organisation d'un atelier national de validation du document.

L'espoir est permis quant à l'achèvement de cette mesure dans les délais impartis.

2.2. Perspectives pour le Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau

➤ Elaborer l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE

L'expert national chargé d'appuyer l'AEN à poursuivre l'étude ayant été recruté, les parties prenantes sont à pied d'œuvre pour tenir une réunion de démarrage et de cadrage de la mission de finalisation du document d'état des lieux dont la durée ne devrait dépasser 45 jours.

Le document d'état des lieux finalisé sera par la suite soumis pour adoption à l'occasion d'une session extraordinaire du Comité de Bassin qui se tiendra courant le troisième trimestre de l'année 2015.

2.3. Perspectives pour le Programme Eau Potable

➤ Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural

Pour réaliser les ouvrages restants (369 forages neufs et 2 AEPS neuves) les activités suivantes seront menées :

- recruter les prestataires pour les travaux du deuxième semestre ;
- achever les travaux de réalisation du premier semestre ;
- installer les régisseurs des DRARHASA concernées.

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain**

Afin de réaliser le reste de la programmation annuelle (400 km de réseau, 15 835 branchements particuliers, 122 bornes fontaines, 3 000 m³ de capacité de stockage et 15 524 m³/j de capacité de production), les activités suivantes doivent être réalisées :

- l'achèvement des travaux de nouveaux systèmes d'AEP des villes de Sapouy, Ouargaye, Batié et Dano ;
- l'achèvement des travaux de renforcement de capacité de production, de stockage et de distribution des systèmes d'AEP des villes de Bobo-Dioulasso, Dédougou et Koudougou ;
- l'achèvement des activités annuelles courantes de raccordement des forages, d'extension de réseau et de construction des bornes fontaines.

➤ **Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural**

Pour achever les travaux de réhabilitation restants (157 PEM et 06 AEPS), les activités suivantes seront menées :

- recruter les prestataires pour les travaux du deuxième semestre ;
- achever les travaux dont les marchés sont passés au premier semestre.

➤ **Achever l'élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015**

L'activité restante est la tenue de l'atelier national de validation du PN AEP qui est prévu au troisième trimestre 2015.

2.4. Perspectives pour le Programme Assainissement des Eaux Usées et Excreta

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu rural**

Pour réaliser les travaux restants (18 114 latrines familiales, 93 blocs de latrines scolaires, 32 blocs de latrines dans les lieux publics et 2 793 puisards domestiques), il s'agira de poursuivre l'exécution des marchés passés au premier semestre.

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu urbain**

Pour la réalisation du reste de la programmation annuelle (19 377 latrines familiales, 13 522 puisards, 247 latrines publiques, 27 latrines scolaires, 127 raccordés au réseau collectif et 10 km de réseau collectif), certaines actions devraient être mises en œuvre pour lever les difficultés. Il s'agit de :

- le renouvellement des contrats d'ingénierie sociale pour la reprise de la réalisation des ouvrages d'assainissement dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;

- la poursuite de la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'ONG SNV pour la mise en œuvre des plans stratégiques d'assainissement dans quatre villes (Dori, Manga, Kombissiri et Ziniaré) ;
 - le recrutement des associations pour le démarrage des activités d'assainissement avec les six villes AFD ;
 - le démarrage de la mise en œuvre de six nouveaux PSA ;
 - le lancement de l'actualisation des études pour la réalisation des activités dans le cadre de la mise en œuvre du PDDO.
- **Achever l'élaboration du Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta post 2015**

L'activité restante est la tenue de l'atelier national de validation du PN AEUE qui est prévu au troisième trimestre 2015.

2.5. Perspectives pour le Programme Gouvernance

➤ **Achever l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau**

Les activités qui restent à réaliser concernent la prise en compte des autres programmes opérationnels post 2015 dans la PNE et la tenue de l'atelier national de validation.

Objectivement, cette mesure sera difficile à réaliser au cours de l'année 2015 au regard des niveaux d'avancement de l'élaboration des différents programmes post 2015. En effet, les programmes AEP et AEUE connaissent un niveau d'avancement très acceptable et le programme Gouvernance est élaboré. Mais l'élaboration du programme Aménagements Hydrauliques est cours de démarrage.

CONCLUSION

Le niveau de performance atteint à mi-parcours de l'année 2015 dans la mise en œuvre des mesures et actions du secteur de l'eau et de l'assainissement sont assez moyennes. Neuf (09) mesures et actions sont en cours de réalisation avec des niveaux d'exécution physique satisfaisants qui laissent présager de bonne performance en fin d'année. Deux mesures (celles du programme Aménagements Hydrauliques) rencontrent des difficultés. Une mesure a été entièrement réalisée.

Le taux d'exécution financière des mesures et actions est estimé à 38,8%, soit 19 milliards 494,6 millions de F.CFA engagés sur de 50 milliards 300,9 millions de F.CFA

Le CSD-EA dispose d'un arrêté règlementant son fonctionnement et ses groupes thématiques mis en place conformément à ce dernier sont fonctionnels. Le fonctionnement du CSD-EA au cours du premier semestre 2015 est relativement bon nonobstant quelques difficultés rencontrées. Concernant la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2015, les performances atteintes sont faibles.

Les perspectives pour le deuxième semestre prévoient la poursuite de la mise en œuvre des mesures et actions en cours de réalisation avec une attention particulière sur les mesures et actions ayant de faibles niveaux d'avancement. Des solutions seront apportées aux différentes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures et actions afin d'atteindre les objectifs en fin d'année. Il s'agira notamment d'accélérer l'achèvement des travaux en cours, relancer les marchés résiliés ou infructueux et accélérer le recrutement des prestataires.

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de l'avancement de la réalisation des mesures et actions sectorielles de janvier à juin 2015

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateurs sectoriels de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme 1 : Aménagements hydrauliques										
Objectif stratégique : Assurer la disponibilité en eau et des infrastructures de valorisation										
1.1	Mener une étude pour la création d'un fonds d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (FESAH)	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales		DGADI		X	49	0	0	Seules les activités préliminaires ont été réalisées.
1.2	Elaborer le programme national d'aménagements hydrauliques (PNAH)	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales		DGADI		X	163,7	0	0	Les consultants ont été recrutés et le comité de suivi est en cours de mise en place.
	Total Programme 1				0	2				
	Total mesures et actions Programme 1					2	212,7	0	0,0	
	Total Programme 1 en pourcentage (%)				0	100				
Programme 2 : GIRE										
Objectif stratégique : Assurer une gestion durable et concertée des ressources en eau										

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateurs sectoriels de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
2.1	Elaboration de l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE	Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles	Nombre de SDAGE élaborés	Agence de l'eau du Nakanbé		X	35	8	22,8	La résiliation du contrat du bureau défaillant et le recrutement de l'expert national aura un effet sur le coût de la mesure.
Total Programme 2					0	1				
Total mesures et actions Programme 2					1		35	8	22,8	
Total Programme 2 en pourcentage (%)					0	100				
Programme 3 : Eau potable										
Objectif stratégique : Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'eau potable en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.										
3.1	Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau et Assainissement	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	DGRE		X	8 687,3	8 687,3	100	510,5 millions de F.CFA ont été investis hors programmation. Les activités sont en cours de réalisation.
3.2	Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain	Eau et Assainissement	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	ONEA		X	29 709	4 397,3	14,8	Les activités sont en cours de réalisation.

Rapport de performance à mi-parcours 2015 du CSD-EA

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateurs sectoriels de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
3.3	Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau Assainissement et	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	DGRE		X	1 811,4	902,8	66,3	La programmation a été corrigée après la finalisation de la matrice de performance 2016-2018 et les activités sont en cours de réalisation.
3.4	Achever l'élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015	Eau Assainissement et	Taux d'accès à l'eau potable	DGRE		x	29	29	100	Il reste l'organisation de l'atelier national de validation du PN AEP qui est prévu au troisième trimestre 2015. Le bilan financier ne prend pas en compte le coût des ateliers de validation du document.
Total Programme 3					0	4				
Total mesures et actions Programme 3					4		40 236,7	14 016,4	34,8	
Total Programme 3 en pourcentage (%)					0	100				

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateurs sectoriels de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme 4 : Assainissement										
Objectif stratégique : Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'assainissement en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière										
4.1	Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu rural	Eau et Assainissement	Taux d'accès à l'assainissement	DGAEUE		X	6 038	4 885	80,9	Les activités sont en cours de réalisation.
4.2	Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu urbain	Eau et Assainissement	Taux d'accès à l'assainissement	ONEA		X	3 579,8	433,9	12,1	Les activités sont en cours de réalisation.
4.3	Achever l'élaboration du Programme d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta post 2015	Eau et Assainissement	Taux d'accès à l'assainissement	DGAEUE		X	66,8	42	62,9	L'atelier de validation du document est prévu au troisième trimestre 2015. Le bilan financier ne prend pas en compte le coût des ateliers de validation du document.
Total Programme 4					0	3				
Total mesures et actions Programme 4						3	9 684,6	5 360,9	55,4	
Total Programme 4 en pourcentage (%)					0	100				

Rapport de performance à mi-parcours 2015 du CSD-EA

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateurs sectoriels de rattachement	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)		Taux d'exécution financière (%)	Commentaires
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme 5 : Gouvernance										
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du secteur										
5.1	Achever l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau	Eau assainissement et		DGESS		X	25	2,4	9,6	La finalisation du document de la Politique Nationale de l'Eau dépend de l'achèvement des documents de programmes post 2015
5.2	Achever l'élaboration du Programme Gouvernance	Eau assainissement et		DGESS	X		106,9	106,9	100	Le document du Programme gouvernance est disponible
Total Programme 5					1	1				
Total mesures et actions Programme 5					2		131,9	109,3	82,8	
Total Programme 5 en pourcentage (%)					50	50				
Total général					1	11				
Total mesures et actions					12		50 300,9	19 494,6	38,8	
Total général en pourcentage (%)					8,3	91,7				

Annexe 2 : Eléments de bilan du fonctionnement du CSD de janvier à juin 2015

INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Référéncé de l'arrêté portant organisation et fonctionnement du CSD : Arrêté N°2015-085/MARHASA/CAB du 03 juillet 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Eau et Assainissement »		Disponibilité d'une matrice sectorielle de performance 2016-2018 : Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	
REVUES SECTORIELLES			
	Revue annuelle 2015	Revue à mi-parcours 2015	
Date du début de la transmission aux membres du CSD, du courrier (électronique ou physique) de la convocation comprenant les documents de travail	/_19_/_02_/_2015_/_/	/_15_/_07_/_2015_/_/	
Date de tenue de la revue	/_27_/_02_/_2015_/_/	/_24_/_07_/_2015_/_/	
Taux des présences effectives (en %) = nombre total des participants statutaires présents à la revue / nombre total des membres statutaires du CSD	96%		
Représentativité de l'administration publique (présence du président ou du vice-président du CSD)	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	
Représentativité des collectivités territoriales (présence d'au moins un membre statutaire)	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	
Représentativité du secteur privé (présence d'au moins un membre statutaire)	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	
Représentativité de la société civile (présence d'au moins un membre statutaire)	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	
Représentativité des Partenaires techniques et financiers (PTF) (présence du chef de file sectoriel ou de son suppléant)	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	Oui / <input checked="" type="checkbox"/> / Non / <input type="checkbox"/> /	
GROUPES THÉMATIQUES DE TRAVAIL ET/OU SOUS-SECTEURS			
Dénomination du groupe ou du sous-secteur	Nombre de réunions tenues au 1^{er}	Taux moyen des présences effectives (en %) = nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion* / nombre total des membres statutaires du groupe	Taux des présences effectives des représentants des catégories de membres aux réunions du groupe = nombre de présences effectives / nombre de réunions du groupe

Rapport de performance à mi-parcours 2015 du CSD-EA

	semestre 2015		Administration publique	Collectivités territoriales	Secteur privé	Société civile	PTF
Aménagements Hydrauliques	0	-	-	-	-	-	-
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	1	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Eau Potable	1	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Assainissement des Eaux Usées et Excreta	1	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Gouvernance du secteur « Eau et Assainissement »	1	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*Nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion = somme des nombres de participants statutaires présents par réunion / nombre de réunions tenues du groupe

Annexe 3 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2015

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
Revue annuelle 2014 du CSD-EA						
1	Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA	Activité 1 : Actualiser le document révisé en tenant compte des orientations du programme post 2015	30 Juin 2015	DGRE ; DGAEUE ; ONEA	Non réalisée	Les consultants chargés de l'élaboration ont été recrutés et un comité de suivi de l'étude a été mis en place. Le rapport de démarrage de la mission d'appui à la révision a été approuvé et la version finale est disponible. Le document provisoire d'état des lieux est disponible et sera examiné par le comité de suivi le 14 juillet 2015.
		Activité 2 : Valider le rapport en atelier national	31-juillet 2015	DGRE. DGAEUE, ONEA		Liée à la précédente activité.
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	31 décembre 2015	DGRE. DGAEUE, ONEA		
2	Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC)	Activité 1 : Adopter le rapport en atelier national	Août 2014		Réalisée	
		Activité 2 : Faire adopter la feuille de route en conseil des ministres	Juin 2015	DGRE DGAEUE	Non réalisée	
		Activité 3 : Organiser les rencontres avec les gouverneurs de région en vue de la signature des protocoles	31-juil	DGRE DGAEUE		Liée à la précédente activité
3	Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et	Activité 1 : Elaborer un document de plaidoyer		SG, DGESS, Water Aid	Réalisée	
		Activité 2: Introduire le document pour adoption aux	Septembr e	SG, DGESS, PTF, Water	En cours	Le document de plaidoyer a été présenté au Forum National de l'Eau tenu en février 2015.

Rapport de performance à mi-parcours 2015 du CSD-EA

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	la sécurité alimentaire	instances appropriées	2015	Aid		Une recommandation a été faite de mettre en place un groupe d'experts avec l'appui des anciens du secteur pour assurer la communication et le plaidoyer. Ces experts ont été identifiés et ont amendé le document de plaidoyer.
4	Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural	Activité 1 : Finaliser le rapport	Juin 2015	DGRE	Non réalisée	La stratégie PPP a été validée mais la politique tarifaire est en cours de finalisation.
		Activité 2 : Faire adopter le rapport par les instances appropriées (CNP, CTE, CNEau)	Décembre 2015	DGRE		Liée à la précédente activité
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Décembre 2015	SG, DGRE		Liée à la précédente activité
Revue annuelle 2015 du CSD-EA						
5	Prendre des dispositions en termes de perspectives 2016-2018, pour rendre effective la prise en compte de l'approche service en milieu rural et semi-urbain en matière d'approvisionnement en eau potable	Activité: Inclure cette approche dans la formulation du programme AEP post 2015	Juillet 15	DGRE, ONEA	Réalisée	L'approche service en milieu rural et semi-urbain en matière d'approvisionnement en eau potable est déjà prise en compte dans la version provisoire du document de Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable.
6	Entreprendre des réflexions en vue de	Organiser un atelier de	31	DMP	En cours	Les TDR pour la tenue de l'atelier sont en cours

Rapport de performance à mi-parcours 2015 du CSD-EA

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	déterminer des actions fortes pour renforcer les capacités des agences d'exécution et les entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels	réflexion regroupant les structures associées telles la DAF, la DCMEF, la SONATER, l'AGETEER...	décembre 2015			de finalisation. La recherche de financement pour la réalisation de l'activité est en cours.
7	Adopter une stratégie de ciblage pour l'implantation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et la mettre en œuvre	Activité : prendre une circulaire pour instituer la réalisation annuelle des ateliers de ciblage avec les outils développés en 2014	Juillet 15	DGRE	Non réalisée	Une circulaire pour instituer la réalisation annuelle des ateliers de ciblage avec les outils développés en 2014 à la signature du Secrétariat Général du MARHASA est en cours de finalisation. Les outils développés sont entre autres, les cartes thématiques, les fichés du taux d'accès par quartier, village et commune.